

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

35 – 23 septembre 2021

35. Approbation d'une convention tripartite pour la réalisation d'une fresque sur un mur extérieur de l'école élémentaire Firmin Bouisset

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville a un projet de fresque murale en partenariat avec l'école Firmin Bouisset et l'association des parents d'élèves de ladite école,

Considérant que pour la réalisation de cette fresque, l'intervention d'un graffeur est nécessaire,

Considérant que la totalité de la charge financière sera supportée par l'association de parents d'élèves de l'école Firmin Bouisset,

Considérant qu'il convient d'établir une convention tripartite afin de régler les obligations de chacune des parties,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter cette convention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition par la Ville de Moissac au profit de l'association des parents d'élèves d'un mur extérieur de l'école élémentaire Firmin Bouisset, situé route de la Mégère, sur la RD 927.

APPROUVE la convention tripartite, établie entre la Ville de Moissac, l'association des parents d'élèves et l'artiste Julien AVIGNON.

DECLARE que la Commune de Moissac deviendra l'unique propriétaire de l'œuvre décrite ci-dessus et réalisée sur le mur de l'école Firmin Bouisset.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :